

Aide-mémoire personnel soignant

Politique de jeûne en électif

Pré : chirurgie, procédure ou examen

Sous anesthésie générale ou sédation par un anesthésiste

(À l'exclusion des patients prévus en endoscopie digestive. Se référer à la FOPRI-0133)

POUR LES ENFANTS ÂGÉS DE PLUS DE 1 AN

La nourriture et les repas doivent être cessés à **minuit** la veille de l'intervention.

Tous les patients doivent boire des liquides clairs à volonté jusqu'à **7h le matin** de l'intervention.

À l'exception des premiers patients de chaque salle/activité:

Après **8h le matin**, tous les patients doivent boire une quantité limitée de liquides clairs **1 fois par 2 heures** jusqu'à **un maximum de 3 prises**.

Le tableau suivant décrit la quantité acceptable par tranche de poids :

5 à 14 kg	58 mL (correspond à ½ jus)
15 à 24 kg	116 mL (correspond à 1 jus)
25 à 34 kg	174 mL (correspond à 1 ½ jus)
35 kg et plus	232 mL (correspond à 2 jus)

Les liquides « clairs » sont des liquides transparents, limpides, translucides et **sans particule** : eau, eau sucrée, jus de pomme sans particule, boisson « sportive » de type Gatorade^{MD}, Pedialyte^{MD}, café ou thé avec sucre sans lait. **Tous les autres liquides sont interdits.**

Attention : Le Jello^{MD} n'est pas un liquide clair.

Si le patient veut se brosser les dents, il ne doit pas utiliser de pâte à dents pour éviter qu'il l'ingurgite.

La gomme à mâcher et les bonbons sont interdits.

Le non-respect de cette politique de jeûne peut entraîner des complications et l'annulation de l'intervention.

POUR LES ADULTES (Clientèle OB-GYN)

2 jus (232 ml) aux 2 heures jusqu'à 2 heures pré-op.

Pour les patients à risque suivants, il faut absolument vérifier le temps de jeûne avec l'anesthésiologiste du patient :

- **Diabète type 1, obésité morbide, maladie de l'œsophage (reflux non traité, sténose ou dysmotilité œsophagienne, etc.), maladie affectant le transit digestif, grossesse de plus de 16 semaines**

Aide-mémoire personnel soignant

Politique de jeûne en électif

Pré : chirurgie, procédure ou examen

Sous anesthésie générale ou sédation par un anesthésiste

(À l'exclusion des patients prévus en endoscopie digestive. Se référer à la FOPRI-0133)

POUR LES ENFANTS ÂGÉS DE MOINS DE 1 AN

- La nourriture et les repas doivent être cessés à **minuit** la veille de l'intervention.
- Le lait maternel doit être cessé 4 heures avant l'intervention.
- Toutes les autres préparations commerciales pour nourrissons doivent être cessées **4** heures avant l'intervention.

Tous les patients doivent boire des liquides clairs en quantité raisonnable jusqu'à **7h le matin** de l'intervention.

À l'exception des premiers patients de chaque salle/activité:

Après **8h le matin**, tous les patients doivent boire une quantité limitée de liquides clairs **1 fois par 2 heures** jusqu'à **3 prises**.

Le tableau suivant décrit la quantité acceptable par tranche de poids :

5 à 14 kg	58 mL (correspond à ½ jus)
15 à 24 kg	116 mL (correspond à 1 jus)
25 à 34 kg	174 mL (correspond à 1 ½ jus)
35 kg et plus	232 mL (correspond à 2 jus)

Les liquides « clairs » sont des liquides transparents, limpides, translucides et sans particule : eau, eau sucrée, jus de pomme sans particule, boisson « sportive » de type Gatorade^{MD}, Pedialyte^{MD}. **Tous les autres liquides sont interdits.**

Attention : Le Jello^{MD} n'est pas un liquide clair.

Si le patient veut se brosser les dents, il ne doit pas utiliser de pâte à dents pour éviter qu'il l'ingurgite.

La gomme à mâcher et les bonbons sont interdits.

Une préparation commerciale pour nourrissons peut être du lait maternisé, du lait maternel enrichi (avec ajout de poudre ou de liquide) et du lait non-humain (ex : vache, chèvre, soya, amandes).

Le non-respect de cette politique de jeûne peut entraîner des complications et l'annulation de l'intervention.